

## ANNONCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE



Commune d'Orthez

### AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

#### Projet de modification simplifiée de Plan local d'urbanisme d'Orthez Sainte-Suzanne

Par délibération du 10 octobre 2018, le Conseil municipal de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a pris la décision modification (première modification simplifiée) du Plan local d'urbanisme approuvé le 10-12-2013, mis en compatibilité le 22 janvier 2018, et modifié le 8 mars 2018.

Ce projet de modification simplifiée fait l'objet d'un avis favorable relatif dépenses d'actualisation d'un bon environnementaire selon décision de l'autorité environnementale en date du 4 juin 2019.

Le texte à disposition au public de dossier de projet de modification simplifiée est diffusé de la 1<sup>re</sup> juillet 2019 à partir de 8h30 au mardi 20 juillet 2019 jusqu'à 17 heures locales.

Le dossier pourra être consulté :

- sous format papier, au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, avenue Francis Jammes, jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17 heures, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- sous format numérique sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne ([www.mairie-orthez.fr](http://www.mairie-orthez.fr)) et de la communauté de communes de Lays Orthez ([www.cc-laysorthez.fr](http://www.cc-laysorthez.fr)) et accessibles 7 jours sur 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste internet mis à disposition du public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations sur le projet de modification simplifiée :

- en les déposant directement sur un registre créé dans le service urbanisme de la mairie
- en les adressant par voie postale à la commune à l'adresse suivante : mairie d'Orthez Sainte-Suzanne 5 place d'Armes - 64300 Orthez
- en les transmettant par voie électronique à la commune, via l'adresse électronique suivante : [urbanisme@mairie-orthez.fr](mailto:urbanisme@mairie-orthez.fr)

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Conseil municipal en fera le bilan. Après analyse et à cette prise en compte des avis des personnes publiques dites associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée de Plan local d'urbanisme sera soumis à approbation du Conseil municipal.